

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 25 novembre 2022, sous la présidence de M. Alain Bazille 2<sup>ème</sup> Vice-Président, en présence de M. Fabrice Rosay, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu le Programme d'Action Foncière liant la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf et l'EPF de Normandie en date du 17 décembre 2015,
- Vu la décision d'acquisition du Directeur Général de l'EPF de Normandie en date du 7 décembre 2020 acceptant la prise en charge du périmètre de l'opération 924593 – PAF DE CAUDEBEC LES ELBEUF « ILOT REPUBLIQUE – REVEL – LOUIS BLANC », décision complétée par les décisions du Directeur Général de l'EPF de Normandie des 9 septembre 2021, 17 décembre 2021 et 28 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf en date du 5 octobre 2022 sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engagent au rachat des biens dans un délai de 5 ans,
- Vu l'estimation des domaines en date du 19 août 2022 réalisée par le Pôle d'Evaluation des Domaines,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter l'extension de périmètre et d'acquérir**, à la demande de la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime), les parcelles cadastrées section AN n°598 et 599 d'une superficie totale de 2 922 m<sup>2</sup> sises 123 rue de la République à Caudebec-lès-Elbeuf.

Dans le cadre d'une prospection foncière et d'un futur aménagement d'ensemble de l'îlot délimité par les rues de la République et Zola, cet immeuble représente une véritable opportunité d'investissement. La Ville va pouvoir dans le cadre de la restructuration de cet îlot, proposer aux partenaires publics ou privés, un site qui sera en adéquation avec le développement d'une opération immobilière dans le quartier.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est portée à **1 319 850 €**, soit une enveloppe initiale de 950 250 € augmentée de 369 600 € (**compte 924593 – PAF DE CAUDEBEC LES ELBEUF « ILOT REPUBLIQUE – REVEL – LOUIS BLANC »**).



La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Cette délibération vaut avenant au Programme d'Action Foncière liant la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf à l'EPF de Normandie.

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil  
d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

Alain BAZILLE

29 NOV. 2022

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée  
L'Adjoint au SA Rouen, le Général  
pour les Ad. Le Préfet,ionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT